Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le 03/12/2021
ID : 073-217303064-20211130-21_11_110-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE SÉANCE DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : **15**
Présents : **9**
Représentés : **6**
Absents : **0**
Date de convocation : **24 novembre 2021**
Date d'affichage : **24 novembre 2021**
L'an deux mil vingt et un, le trente novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.
Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck
Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RIVAS Natacha) - RETORNAZ André (donne procuration à GRANGE Guy) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - BAILLY Béatrice (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Madame RIVAS Natacha est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-11-110

Objet : Convention de passage d'un réseau de distribution publique d'électricité Société des Régies de l'Arc (SOREA) - Commune de Valloire

Rapporteur : Dominique Retornaz, adjoint au maire.

Je vous présente les deux conventions à intervenir avec la SOREA relative au renforcement de l'alimentation en énergie électrique sur notre territoire communal.

Concrètement, il s'agit à travers ces conventions, d'autoriser la SOREA à établir à demeure deux canalisation souterraines pour le passage de câbles HTA sur les parcelles communales suivantes :

- ⇒ Parcelle cadastrée section A n°623 : implantation de deux canalisations dans une bande de 0,60 mètre de large sur une longueur totale d'environ 179 mètres dont tout élément sera situé à au moins 0,90 mètre de la surface après travaux ;
- ⇒ Parcelle cadastrée section A n°440 : implantation de deux canalisations dans une bande de 0,60 mètre de large sur une longueur totale d'environ 50 mètres dont tout élément sera également situé à au moins 0,90 mètre de la surface après travaux.

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le 03/12/2021
ID : 073-217303064-20211130-21_11_110-DE

L'octroi de ce droit à la SOREA est consenti sans contrepartie financière pour la Commune.

Ces conventions reconnaissent à la Commune, le droit d'être indemnisée des dégâts qui pourraient être causés à l'occasion de la construction, de la surveillance, de l'entretien et de la réparation des ouvrages.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 18 novembre 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 18 novembre 2021,
Ouï l'exposé de Monsieur Retornaz,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver les conventions passage d'un réseau de distribution publique d'électricité à intervenir avec la SOREA et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)

Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 03/12/2021
Affichage : 03/12/2021
Valloire, le 03/12/2021

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)